

carte d'assurance maladie



vitalité

1 89 89 89 89 89 89 89
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX

N'oubliez pas de venir avec votre carte vitale !

Horaires

du lundi au vendredi : 8h30/12h et 13h30/19h
le samedi : 8h30/12h

Renseignements et rendez-vous

Centre Benoît Frachon
31, avenue de Haute - Roche
Accueil médical : tél. 04 78 50 00 30
Accueil dentaire : tél. 04 78 50 23 73

Accès en bus

ligne 15 : arrêt Pierre-Bénite Haute-Roche
ligne 17 : arrêt Haute-Roche

Accès par la route

A7 et A45 : Sortie Pierre-Bénite

Centre de Santé

BENOIT FRACHON

espace santé
pour tous
à Pierre-Bénite



- Centre de Santé BENOIT FRACHON
- Médecine Générale
 - Radiologie - Echographie - Mammographie
 - Sage Femme
 - Gynécologie
 - Ophtalmologie
 - Cardiologie - Angiologie
 - Dermatologie
 - Rhumatologie
 - Oto-rhino-laryngologie
 - Soins dentaires
 - Prothèses dentaires
 - Soins infirmiers
 - Kinésithérapie
 - Psychothérapie



..... on prend soin de vous

- **Médecine générale** : Homéopathie
Acupuncture
Médecine du sport
Mésothérapie
- **Médecine spécialisée** : Gynécologie
Ophtalmologie
Dermatologie
Cardiologie
Rhumatologie
ORL
- **Service de radiologie** : Radiologie générale
Mammographie
Echographie générale
Echographie de grossesse
- **Service infirmier** : Tous soins infirmiers
Prises de sang
- **Service de Kinésithérapie** : Massage
Rééducation
Physiothérapie
 - Ondes courtes
 - Ultra-sons
 - Ionisations
- **Service dentaire** : Soins dentaires
Stomatologie
Prothèses dentaires
- **Consultation en psychologie** : Prise en compte de la souffrance psychosociale (travail, relations familiales, situation sociale...)
Traitement par la parole
Psychanalyse

..... on vous écoute

Le centre de santé Benoît Frachon est né en 1976 d'une volonté de la municipalité qui a choisi, dès la création du centre, d'en confier la gestion à une association loi 1901 à but non lucratif.

A ce jour, la Ville de Pierre Bénite continue d'apporter son soutien par la mise à disposition des bâtiments et de certains équipements, ainsi que par le versement annuel d'une subvention indispensable à l'équilibre budgétaire.

Il faut cependant noter que plus de 80% des ressources financières proviennent de l'Assurance Maladie, en fonction des actes et des soins facturés aux patients. Les tarifs du secteur 1 sont appliqués, sans dépassement d'honoraire. De plus, grâce aux conventions de tiers payant passées avec l'Assurance Maladie et avec certaines Mutuelles, l'avance d'argent est réduite.

Ainsi, 13 000 personnes fréquentent notre établissement chaque année.

La complémentarité des professionnels qui travaillent au centre de santé fait de ce lieu un pôle de compétences reconnu. Un accord de coordination des soins est également conclu avec l'Assurance Maladie afin de garantir une prise en charge de qualité pour chaque patient.

Le centre de santé est ouvert à tous, sans exception.